



Arnex-sur-Orbe, le 21 novembre 2019  
Préavis numéro 08/2019

Préavis sur le règlement communal sur le stationnement  
privilegié des résidents et autres ayants droit  
sur la voie publique

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,

**Préambule**

Le 6 décembre 2018, Monsieur le conseiller Jean-Christophe Liebeskind a déposé une motion demandant qu'un règlement sur le pacage dans le village soit élaboré. Dès lors, la municipalité a regardé ce que les autres localités du canton avaient mis en place. Nous avons ensuite préparé un projet en tenant compte du règlement type proposé par l'Etat de Vaud. Dans le cas où ce règlement soit adopté par le Conseil général il entrera en vigueur dès son approbation par le département concerné.

**Conclusions**

Au vu de ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil général à prendre la décision suivante :

**Le Conseil général d'Arnex-sur-Orbe**

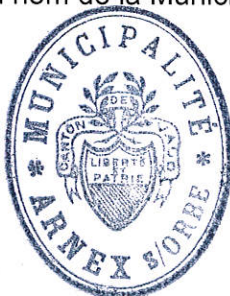
- Vu le préavis municipal n°08/2019 : concernant le règlement communal sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique ;
- Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier ce projet ;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;

**Décide d'adopter le règlement communal privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique tel que présenté.**

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 18 novembre 2019

Au nom de la Municipalité :

Le syndic  
André Roch



La secrétaire  
D. Michon-Gremion